

En ce qui concerne la banque, sous réserve des exigences de la loi sur les banques, les administrateurs et organisateurs provisoires de cette banque devront s'efforcer de convaincre la population qu'il vaudra la peine de faire un placement dans ses actions et qu'ils satisferont à toutes les exigences. J'espère que nous n'éprouverons pas de difficultés quant aux fonds éventuellement avancés par les actionnaires si l'entreprise ne parvient pas à terme, comme ce fut le cas pour la banque Western Canada. Je ne crois pas vraiment que le Canada puisse absorber une autre de ces institutions.

Toutefois, si les administrateurs provisoires de cette entreprise peuvent former ensemble une équipe de gestion satisfaisante, versée dans les affaires de banque—et ce n'est pas une chose qu'on apprend dans les manuels ni en lisant les journaux, ni sans de nombreuses années de dur apprentissage et de courage—j'espère qu'elle prospérera. Je n'exprimerai plus mes sentiments sur la banque, mais j'espère qu'ils pourront en faire un succès en en faisant une entreprise sérieuse et non encombrée par les considérations accessoires qui peuvent être apparues dans les débats alors qu'on défendait ce bill.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Grant Deachman (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les députés aimeraient jeter un coup d'œil à l'article n° 17, (page 7) de l'ordre du jour. Il s'agit là de la motion présentée par le député de Regina-Est (M. Burton).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si je puis confirmer les paroles de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) et y ajouter un mot. Je tiens à faire observer à Votre Honneur que, d'après l'Ordre du jour, cette motion a été débattue durant 57 minutes, ce qui veut dire que dans 43 minutes nous demanderons à la Chambre de se prononcer.

• (1710)

Vous verrez, je pense, que les partis sont d'accord pour que, si Votre Honneur y consent, vous considérez que nous avons maintenant eu l'heure et demie réglementaire de débat et qu'elle soit suivie des deux discours, une réponse de cinq minutes de la part d'un ministériel, qui, je crois, sera celle du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, après quoi le motionnaire aimerait se prévaloir de ses cinq dernières minutes, et nous pourrions ensuite passer à la mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire veut-il parler du Rappel au Règlement?

M. l'Orateur suppléant: Si le secrétaire parlementaire veut bien m'excuser pour un instant, la présidence demandera s'il y a consentement à procéder de la façon exposée par le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et peut-être devrions-nous ajouter que les motions antérieures soient réservées et gardent leur rang. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

[L'hon. M. Lambert.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTIONS (DOCUMENTS)

LES PARCS NATIONAUX

SASKATCHEWAN—LE PROJET D'UN 2^e PARC—DEMANDE DE DESCRIPTION DE LA RÉGION INCLUSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 9 mars, de la motion de M. Burton:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

M. Judd Buchanan (Secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement vise à aménager, en collaboration avec le gouvernement de la province de Saskatchewan, un nouveau parc national dans la région herbagère situé dans le Sud de cette province. Les négociations à ce sujet se poursuivent entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre des ressources naturelles de la province de Saskatchewan. Les communications sont ouvertes, mais il reste encore plusieurs questions à résoudre avant d'en venir à un accord. Dans toutes les négociations avec les gouvernements provinciaux concernant l'établissement de parcs nationaux, c'est le gouvernement provincial qui a la responsabilité, une fois l'accord fait sur tous les aspects de cet aménagement, d'acquiescer tous les terrains situés dans les limites convenues qui ne lui appartiennent pas déjà et de les céder au gouvernement fédéral et de transférer à celui-ci ceux qui font partie des terres de la Couronne.

On n'a pas réussi à s'entendre sur des frontières précises pour ce projet de parc. La délimitation des frontières n'est qu'un aspect des négociations qui ont lieu lors de la création d'un parc national. Les ressources latentes, les caractéristiques naturelles et les répercussions possibles sur les personnes demeurant et travaillant dans la région immédiate ou voisine du projet de parc doivent être étudiées par les deux gouvernements.

La communication de renseignements sur un aspect des négociations actuelles pourrait nuire sérieusement au résultat puisqu'il s'agirait d'une atteinte à la nature confidentielle qu'on accorde toujours à ce genre de négociations. La situation a encore plus d'importance puisque la province est chargée du transfert éventuel des terres en général; avant d'accepter la délimitation des frontières, avant de transférer les terres pour l'aménagement d'un parc national, le gouvernement provincial devra décider si c'est là la meilleure façon d'utiliser les terres. Les frontières, faisant l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial, sont évaluées à la lumière des priorités provinciales et c'est pourquoi le gouvernement fédéral ne peut unilatéralement dévoiler les détails de ces négociations.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai été très attentif aux remarques du secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a fait une déclaration concise et objective sur l'état des choses, si je comprends bien, relatives à ce parc en particulier; je l'en félicite. J'aimerais toutefois souligner au sujet d'une de ses remarques qu'il devrait y avoir des négociations ayant pour but d'obtenir le titre de terres qui ne sont pas propriété de l'État, qui sont déjà au nom de la province de la Saskatchewan. La plupart des terres qui font l'objet d'études sont présentement propriétés de l'État; très peu appartiennent